



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT

CSA-SD du 29 juin 2023

Monsieur le Dasen,

Dans la Manche, il n'est pas habituel de se réunir pour un ajustement de la carte scolaire du premier degré en juin. Nous avons connu le temps des comptages de rentrée et des ouvertures tardives, puis les ajustements fin août avant la rentrée, avant de nous insurger contre les ouvertures en juin qui étaient annoncées aux écoles et dans la presse mais sans avoir été validées en CTSD ! Réunir un CSA-SD apparaît donc comme un progrès par rapport à cette dérive de votre prédécesseur. Néanmoins, cette pratique nouvelle suscite des inquiétudes puisque des bruits de couloir voire certains IEN laissent planer un doute quant à d'éventuelles fermetures en juin, le Sgen-CFDT s'oppose fermement à ce principe !

En effet, si la décision d'ouvrir une classe, ou de renoncer à une fermeture de classe, nous paraît une bonne chose en cette période de l'année, une décision de fermeture serait perçue comme brutale et injuste, même si les effectifs le justifiaient. La perspective de fermer après les opérations de mouvement provoque l'angoisse chez des personnels déjà éprouvés par des conditions de travail difficiles. Même si cette pratique existe ailleurs, cela ne veut pas dire que ce soit opportun, autant pour les personnels impactés que pour les services administratifs qui auraient la charge de faire un mouvement après le mouvement ! C'est pourquoi le Sgen-CFDT vous met en garde contre cette méthode !

Par ailleurs, le tableau présenté pour la réunion de ce jour présente des chiffres fantaisistes, ce n'est pas très étonnant car le mois de juin est le moment de l'année où la Base élèves est la plus instable (inscriptions et radiations en cours, bascule non faite par les mairies...). C'est aussi le mois le plus chargé pour les directeurs et des directrices (répartitions, évaluations et livrets scolaires, rencontres avec les parents, préparation et commandes de rentrée ...). Dès lors, les ajustements opérés aujourd'hui ne devraient être que minimales selon nous, et seulement pour des ouvertures ou réouvertures.

Remarquons en passant que la charge de travail des directeurs et des directrices d'école s'amplifie toujours plus : c'est la sidération ou la révolte dans les réunions de présentation des plans de formation : « les directeurs effectueront les 18h d'AP et la totalité des heures s'ils sont inscrits dans un plan ». C'est un retour en arrière énorme par rapport à tout le travail effectué dans notre département pour alléger la charge de ces personnels ! Les réunions spécifiques organisées par les IEN pour les directeurs et qui représentent 6h par an ne sont plus incluses, ce sont des « invitations », donc soit les collègues s'y rendent pour avoir les informations, soit ils n'y vont pas car ce serait une charge supplémentaire non rémunérée, mais sont privés des informations et des échanges avec leur IEN ! Le directeur est un pilote pédagogique d'accord, mais c'est un enseignant avant tout, avec une classe à préparer, des bilans à faire, des suivis... Cette surcharge à venir est d'autant mal vécue qu'il a été annoncé que les animations pédagogiques seraient organisées le mercredi après-midi, ce afin de ne pas léser les rares enseignants qui se rendraient le mercredi matin en soutien au collège ! Quel message

faites-vous passer avec de telles décisions ? Voulez-vous que des directrices et directeurs expérimentés et dévoués jettent l'éponge ?

Autre point que le Sgen-CFDT souhaite soulever : depuis la mise en place de la loi de transformation de la Fonction Publique, nous entendons la petite musique « non non rien n'a changé ! », or nous sommes bien forcés de constater qu'il n'en est rien. Prenons l'exemple de données n'ayant aucun caractère confidentiel : le nombre de stagiaires entrants dans le département. Il y a seulement quelques années, c'est l'adjoint au Dasein en personne qui nous communiquait la liste des postes berceaux et le nombre de stagiaires, sans même que nous lui ayons demandé ! Aujourd'hui, il nous est impossible de connaître le nombre de stagiaires ainsi que les écoles où ils pourraient être affectés ! Pourquoi priver les entrants dans le métier de l'écoute et du soutien que peuvent leur apporter les représentants des personnels ? Qu'est-ce qui motive ces décisions à part la volonté d'écarter une fois de plus les organisations syndicales ? L'argument récurrent de la RGPD ne tient plus depuis que l'annuaire académique diffuse les numéros de téléphones privés sans l'autorisation des personnels concernés, et ce malgré nos alertes répétées.

Pour finir, l'envoi si tardif des documents de travail pour les collègues peut s'expliquer évidemment par les difficultés induites par les annonces gouvernementales toutes plus improvisées les unes que les autres. Cela accroît encore, s'il en était besoin, les tensions et la fatigue dans les établissements. Tentons néanmoins de récapituler :

- Disparition non concertée de l'enseignement de technologie en 6e...Les collègues concernés ne s'en sont toujours pas remis.
- Promesse d'une augmentation salariale sans condition de 10% pour tous : transformée en pacte d'engagement à travailler plus pour gagner plus, qui parie sur le chacun pour soi et divise déjà les équipes dans les établissements.
- Flou artistique hallucinant quant à certaines missions ou simplement à la répartition de ce pacte.
- Des DHG à faire, à refaire, à re-refaire au gré des annonces gouvernementales...et toujours dans le même flou réglementaire.
- Les effectifs de classes autour de 30 élèves semblent devenir la norme...certes les anciens plafonds sont devenus de simples indicateurs...mais dans le même temps les murs des salles n'ont pas été écartés...On ne compte plus les salles dans lesquelles il n'y a même plus de strapontin pour les AESH !

Avec ce récapitulatif même incomplet, le mépris dont sont victimes les personnels de l'Éducation nationale et leurs missions n'est plus à démontrer et le Sgen-CFDT ne peut que le déplorer.